DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE CANTON DE PONT DE CLAIX Service Questure – Gestion des Assemblées BM/JJ/GT

# VILLE DE PONT DE CLAIX

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 23 JUIN 2022**

#### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Ce compte rendu "sommaire" est affiché en vertu des dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

Il permet de connaître l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal, le procèsverbal complet étant mis en ligne sur le site internet ou diffusé après approbation par le Conseil Municipal suivant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois juin à dix huit heures trente

Selon la LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui maintient les mesures dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022 (article 10 alinéa 5) : quorum abaissé à 1/3 des membres présents, l'élu peut être porteur de 2 pouvoirs

#### Présents:

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme EYMERI-WEIHOFF, M. NINFOSI, M. BOUKERSI, Mme RODRIGUEZ, Monsieur LANGLAIS, Mme LAIB, M ARRETE, Mme CHEMERY, M BONNET, M SOLER, M VITALE, M ROTOLO, Mme PANAGOPOULOS, Mme GOMES-VIEGAS, Mme BENYELLOUL, Mme BOUSBOA, M CETIN, M DRIDI, Mme BERNARDEAU, M DURAND, M GIONO, M DUSSART

#### Excusé(es) ayant donné pouvoir :

M. ALPHONSE à M ROTOLO, Mme BONNET à Monsieur LANGLAIS, Mme MARTIN-ARRETE à Mme BOUSBOA, Mme TARDIVET à Mme PANAGOPOULOS, Mme YAKHOU à M. NINFOSI, M BESANCON à Mme RODRIGUEZ, M. BEY à M GIONO, M. DE PALMA à M DUSSART

#### Absent(es) ou excusé(es):

**Mme GRAND** 

<u>Secrétaire de séance</u> : M VITALE est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Administration:

- Le Directeur Général des Services
- Le Service Questure Secrétariat de l'Assemblée

#### **DELIBERATIONS CERTIFIEES EXECUTOIRES:**

Reçues en Préfecture le : 24/06/2022

Publiées le : 24/06/2022

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

\_\_\_\_\_

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M VITALE est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :** Le procès-verbal du 07 avril 2022 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

# 1 - Approbation du précédent procès-verbal

## 2- Délibérations

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. FERRARI	1	Installation de 3 conseillers municipaux suite à démission - actualisation du tableau du Conseil Municipal	A l'unanimité
			Prend acte
M. FERRARI	2	Composition des Commissions Municipales (actualisation suite à démissions) annule et remplace les précédentes	A l'unanimité
			32 voix pour
M. FERRARI	3	Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS suite à la démission de Madame	A l'unanimité
		KOSTARI-RIVALS Fatima	32 voix pour
M. FERRARI	4	Composition de la Commission d'Appel d'Offres - CAO (Actualisation suite à démissions)	A l'unanimité
			32 voix pour
Mme LAIB	5	Bilan de la concertation Parc Borel	A l'unanimité
			32 voix pour
M. TOSCANO	6	Approbation retrait de la ville de Saint Martin d'Hères du SITPI - (Syndicat Intercommunal pour les	A l'unanimité
		Télécommunications et les Prestations Informatiques)	32 voix pour
M. TOSCANO	7	Approbation des statuts du SITPI - (Syndicat	A l'unanimité
		Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques)	32 voix pour
M. TOSCANO	8	Cession du terrain Blandin Matignon – délibération complémentaire de désignation du bénéficiaire de la clause de subsitution et précisant la ventilation du prix entre le bâti et le non bâti.	A l'unanimité
			32 voix pour
Mme EYMERI- WEIHOFF	9	Autorisation donnée au Maire de signer une nouvelle convention entre la ville et le CCAS pour la mise à	A l'unanimité
		disposition de l'EHPAD Irène Joliot-Curie aux fins d'exploitation	32 voix pour

M. TOSCANO	10	Approbation du CRAC 2021 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) - Opération 120 Toises et autorisation signature de l'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement	29 voix pour 3 abstention(s)
M. TOSCANO	11	PLUI : Avis PPA,- Personnes Publiques Associées - modification n° 1	A l'unanimité
			32 voix pour
M. TOSCANO	12	"ZAC des Minotiers" - Dossiers de déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire Phase 1 - Demande d'ouverture d'enquête publique unique au bénéfice de la SPL Isère Aménagement.	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	13	Renouvellement d'une licence « entrepreneur du spectacle » - autorisation donnée au Maire de déposer le dossier d'obtention auprès de la DRAC pour le compte de l'Amphithéâtre	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	14	Autorisation donnée au Maire de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 entre la ville de Pont de Claix et l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) Grenoble Alpes.	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	15	Dénomination "Crèche Françoise DOLTO" - Nouvel Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Pont de Claix	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	16	Actualisation de la tarification des services publics communaux	A l'unanimité 32 voix pour
Mme BENYELLOUL	17	Actualisation des tarifs des concessions cimetières à compter du 1er Juillet 2022	A la majorité 29 voix pour 3 contre
M. NINFOSI	18	Décision modificative n°1 Budget principal ville 2022	A l'unanimité
NA NUNIFOOL	10	D : ( É L . W. L T. W. :	32 voix pour  A l'unanimité
M. NINFOSI	19	Projet Éducatif de Territoire 2022-2026 - PEDT	32 voix pour
M. NINFOSI	20	Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des centres de loisirs	A l'unanimité 32 voix pour
Mme EYMERI- WEIHOFF	21	Mise en place sur le territoire communal d'un dispositif de Complément Minimum garanti à la destination des étudiants	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	22	Autorisation donnée au Maire de signer les conventions de Partenariat avec les associations pontoises pour les activités "Souriez c'est l'été " durant l'été 2022	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	23	Mise en place du Pass'Sport Culture : renouvellement de la convention entre la Ville, les associations partenaires et le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener pour la rentrée 2022 / 2023	A l'unanimité 32 voix pour

M. NINFOSI	24	Attribution de subventions aux associations sportives - 3ème instruction	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	25	Attribution de subventions aux associations de solidarité - 3ème instruction	A l'unanimité 32 voix pour
M. BOUKERSI	26	Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire d'une construction temporaire sur le terrain de sport de l'école élémentaire Jean Moulin, afin d'accueillir le centre social Jean Moulin le temps de la réalisation des travaux du Pôle Services Publics.	A l'unanimité 32 voix pour
M. BOUKERSI	27	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de la chaufferie bois du gymnase Malik CHERCHARI au profit de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la création du réseau de chaleur au sud de la Ville	A l'unanimité 32 voix pour
M. BOUKERSI	28	Autorisation donnée au Maire de signer la Déclaration préalable de travaux pour la construction d'un abri poubelle à l'arrière du groupe scolaire St Exupéry.	A l'unanimité 32 voix pour
Mme RODRIGUEZ	29	Modification du tableau des effectifs	A l'unanimité 32 voix pour
Mme RODRIGUEZ	30	Participation employeur aux garanties de protection sociale complémentaire	A l'unanimité  32 voix pour
Mme RODRIGUEZ	31	Débat relatif à la participation obligatoire aux garanties de protection sociale complémentaire	A l'unanimité  Prend acte
Mme RODRIGUEZ	32	Recrutement de jeunes pour les chantiers éducatifs locaux et pour les jobs citoyens pour l'année 2022	A l'unanimité  32 voix pour
Mme RODRIGUEZ	33	Renouvellement d'engagement dans le dispositif service civique	A l'unanimité 32 voix pour
M BONNET	34	Autorisation donnée au Maire de porter à 60% le montant de la prise en charge des frais de transport en commun pour les déplacements domicile-travail des agents dans le cadre du PDME	A l'unanimité  32 voix pour
		Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
		Point(s) divers - néant	
		Question(s) orale(s) : néant	

# ORDRE DU JOUR Délibération

# Organisation politique / vie institutionnelle Rapporteur : M. FERRARI - Maire

**DELIBERATION N° 1**: Installation de 3 conseillers municipaux suite à démission - actualisation du tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**INSTALLE Madame BERNARDEAU Marina** et **Monsieur ARRETE Edmond** en qualité de Conseiller(e)s Municipaux pour la liste « «Pont-de-Claix, une ville qui avance », et **Monsieur Patrick DURAND** liste «Pont de Claix Reprenons le Parole » en qualité de Conseiller Municipal.

**PREND ACTE** des éléments ci-dessus et de l'actualisation du tableau du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité : prend acte

**DELIBERATION N° 2 :** Composition des Commissions Municipales (actualisation suite à démissions) annule et remplace les précédentes

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

DÉCIDE par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder à la nomination des membres « élus » des Commissions au scrutin secret

DÉCIDE conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des membres pour la liste «Pont-de-Claix, une ville qui avance » dans les Commissions Municipales suivant liste jointe en annexes. (représentants «élus » et « non élus »)

DIT que les postes de « non élu » vacants sont comblés sur propositions des Présidents de Groupe.

DIT que cette délibération abroge celle du Conseil Municipal du 10 Février 2022 - N° 3

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 3 :** Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS suite à la démission de Madame KOSTARI-RIVALS Fatima

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu cet exposé, Après en avoir délibéré

**DESIGNE** Madame BERNARDEAU Marina en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Fatima KOSTARI-RIVALS

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 4 :** Composition de la Commission d'Appel d'Offres - CAO (Actualisation suite à démissions)

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

**DECIDE** par application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret,

**DECIDE** conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

**DESIGNE** Monsieur Mebrok BOUKERSI comme représentant titulaire et Monsieur Jean ROTOLO comme représentant suppléant pour la liste "Pont de Claix, une Ville qui avance" et Monsieur Daniel BEY comme représentant suppléant pour la liste "Pont de Claix, Reprenons la parole" de la commune de Pont de Claix pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur: Mme LAIB - Maire-Adjointe

Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales

**DELIBERATION N° 5**: Bilan de la concertation Parc Borel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan du processus de concertation citoyenne proposé dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Borel et de la digue Marceline.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. TOSCANO - Maire-Adjoint Intercommunalité

**DELIBERATION N° 6 :** Approbation retrait de la ville de Saint Martin d'Hères du SITPI - (Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques)

Le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

D'approuver le retrait de la commune de Saint-Martin d'Hères du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

De donner délégation au Maire pour accomplir toute diligence utile et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 7 :** Approbation des statuts du SITPI - (Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques)

Le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

D'approuver les statuts du syndicat tel qu'annexés à la présente délibération

Charge le Maire de l'exécution de la présente décision

D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales

Rapporteur : M. TOSCANO - Maire-Adjoint

6

**DELIBERATION N° 8 :** Cession du terrain Blandin Matignon – délibération complémentaire de désignation du bénéficiaire de la clause de subsitution et précisant la ventilation du prix entre le bâti et le non bâti.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu cet exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente des tènements à la SCCV BLANDIN MATIGNON dont Villes et Villages Création est l'associé majoritaire, pour un montant de 1 100 000 € net vendeur, dont la répartition du prix est la suivante :

- 500 000 € tènement non bâti voué à la construction d'immeubles neufs (net vendeur TVA en sus)
- 600 000 € tènement bâti voué à la rénovation (net vendeur TVA en sus)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 9** : Autorisation donnée au Maire de signer une nouvelle convention entre la ville et le CCAS pour la mise à disposition de l'EHPAD Irène Joliot-Curie aux fins d'exploitation

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de 6 ans, soit du 1 er janvier 2022 au 31 décembre 2028.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 10**: Approbation du CRAC 2021 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) - Opération 120 Toises et autorisation signature de l'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2021 de la concession d'aménagement des 120 Toises ci annexés, pour un bilan global équilibré en recettes et en dépenses au montant de 2 908 857 € HT.

AUTORISE la signature de l'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement

Délibération adoptée à la majorité : 29 voix pour, 3 abstention(s), 0 voix contre

29 VOIX POUR (Groupe de la Majorité + Groupe "Agir ensemble pour Pont de Claix) 3 ABSTENTIONS (M. GIONO, M. DURAND, M. BEY pour le Groupe "Pont de Claix, Reprenons la parole")

DELIBERATION N° 11: PLUI: Avis PPA,- Personnes Publiques Associées - modification n° 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**DEMANDE** que le projet de modification n°1 du PLUI intègre l'ensemble des demandes de modification complémentaires portées par la commune, précisées en annexe

**DECIDE** de donner un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble Alpes Métropole

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 12 :** "ZAC des Minotiers" - Dossiers de déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire Phase 1 - Demande d'ouverture d'enquête publique unique au bénéfice de la SPL Isère Aménagement.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu cet exposé,

**AUTORISE** le lancement des procédures de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire engagées par la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement pour la réalisation du projet de Zone d'Aménagement Concerté des « Minotiers » et pour l'acquisition des biens situés dans l'emprise du projet, à l'amiable ou par voie d'expropriation,

**AUTORISE** Isère Aménagement en sa qualité de concessionnaire à saisir Monsieur le Préfet de l'Isère en vue de l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire

**SOLLICITE** Monsieur le Préfet de l'Isère pour que la déclaration d'utilité publique soit prise au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement, concessionnaire sur la ZAC des «Minotiers»,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet et si besoin à prendre toute mesure d'exécution de cette procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 13 :** Renouvellement d'une licence « entrepreneur du spectacle » - autorisation donnée au Maire de déposer le dossier d'obtention auprès de la DRAC pour le compte de l'Amphithéâtre

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de la demande des licences d'entrepreneur de spectacles catégorie 1 et catégorie 3 auprès de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

**DÉSIGNE** : Jonathan Bazin, Directeur des services culture, sports et vie associative, comme titulaire de ces licences.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention de cette licence et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 14**: Autorisation donnée au Maire de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 entre la ville de Pont de Claix et l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) Grenoble Alpes.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu cet exposé, **AUTORISE** le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 entre la ville de Pont de Claix et l'EPCC de Diffusion de la CSTI Grenoble Alpes.

**DÉSIGNE** M. Sam TOSCANO pour représenter la commune au sein du comité de suivi de l'EPCC de Diffusion de la CSTI Grenoble Alpes.

**DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'EPCC de Diffusion de la CSTI Grenoble Alpes pour l'année 2022.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 15 :** Dénomination "Crèche Françoise DOLTO" - Nouvel Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Pont de Claix

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la dénomination du nouvel Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

« Crèche Françoise Dolto »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. NINFOSI - Maire-Adjoint

Education - Enfance - Petite Enfance - Jeunesse - Sports - Restauration - Vie associative - Finances - Coordination des élus

**DELIBERATION N° 16:** Actualisation de la tarification des services publics communaux

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

FIXE les nouveaux tarifs des Services de la Ville, selon les grilles annexées :

- annexe 1 : restauration
- annexe 2 : périscolaire-activités extrascolaires
- annexe 3 : activités jeunesse de l'escale
- annexe 4 : culture
- annexe 5 : tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022 flottibulle activité sportive seniors valorisation des équipements
- annexe 5 bis : tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022 flottibulle activité sportive seniors valorisation des équipements

**DIT** que les nouveaux tarifs du centre aquatique Flottibulle sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les extérieurs et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour les Pontois.

**DIT** que la nouvelle grille tarifaire des activités jeunesse de l'Escale est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**DIT** que tous les autres tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2022

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 17 :** Actualisation des tarifs des concessions cimetières à compter du 1er Juillet 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**DECIDE** de fixer comme suit les tarifs des concessions des cimetières à compter du 1er juillet 2022 :

Délibération adoptée à la majorité : 29 voix pour, 0 abstention(s), 3 voix contre

29 VOIX POUR (Groupe de la Majorité + Groupe "Agir ensemble pour Pont de Claix) 3 CONTRE (M. GIONO, M. DURAND, M. BEY pour le Groupe "Pont de Claix, Reprenons la parole")

DELIBERATION N° 18: Décision modificative n°1 Budget principal ville 2022

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'exercice 2022, la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 19 : Projet Éducatif de Territoire 2022-2026 - PEDT** 

Le Conseil Municipal,

Après entendu avoir cet exposé,

**VU** l'avis favorable de la Commission municipale n°3 « Éducation - Petite enfance – Enfance - Jeunesse » en date du 01 juin 2022.

Adopte le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2022-2026, une génération qui avance.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 20 :** Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des centres de loisirs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu cet exposé,

DECIDE de choisir ALFA3A, comme délégataire en charge de la gestion et de l'animation des ALSH municipaux extra scolaires destinés aux enfants de 3 à 11 ans.

DECIDE de valider le projet de convention définitif, et ses annexes, tels que présentés au Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définitive avec ALFA3A ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de celui-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 21 :** Mise en place sur le territoire communal d'un dispositif de Complément Minimum garanti à la destination des étudiants

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

Décide d'autoriser Le Maire à œuvrer pour la mise en place du Complément Minimum Garanti à destination des jeunes Pontois et Pontoises

Dit que la délibération cadre du dispositif sera présentée en Conseil d'Administration du CCAS du 27 juin 2022

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 22 :** Autorisation donnée au Maire de signer les conventions de Partenariat avec les associations pontoises pour les activités "Souriez c'est l'été " durant l'été 2022

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu cet exposé, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et les Associations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations concernées,

**DIT** que cette convention est conclue du 7 juillet 2022 au 31 août 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 23 :** Mise en place du Pass'Sport Culture : renouvellement de la convention entre la Ville, les associations partenaires et le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener pour la rentrée 2022 / 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, **APPROUVE** le renouvellement du Pass' Sport Culture,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville et les associations partenaires,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville et le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiéner,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'ensemble des associations pontoises proposant des activités destinées aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires et souhaitant s'inscrire dans le dispositif,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec toute association non locale proposant des disciplines non présentes sur le territoire pontois,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiéner.

**DIT** que ces conventions prennent effet le 4 juillet 2022 et sont signées pour une durée d'1 an.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

DELIBERATION N° 24: Attribution de subventions aux associations sportives - 3ème instruction

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 25**: Attribution de subventions aux associations de solidarité - 3ème instruction

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

# Services techniques - Travaux - Espaces publics et Patrimoine communal - Commerces - marchés de détail

Rapporteur : M. BOUKERSI - Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 26**: Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire d'une construction temporaire sur le terrain de sport de l'école élémentaire Jean Moulin, afin d'accueillir le centre social Jean Moulin le temps de la réalisation des travaux du Pôle Services Publics.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire d'une construction temporaire sur le terrain de sport de l'école élémentaire Jean Moulin, afin d'accueillir le centre social Jean Moulin le temps de la réalisation des travaux du Pôle Services Publics.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 27 :** Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de la chaufferie bois du gymnase Malik CHERCHARI au profit de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la création du réseau de chaleur au sud de la Ville

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du local chaufferie du Gymnase Malik Cherchari entre la ville de Pont de Claix et Grenoble Alpes Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. BOUKERSI - Maire-Adjoint

Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales

**DELIBERATION N° 28 :** Autorisation donnée au Maire de signer la Déclaration préalable de travaux pour la construction d'un abri poubelle à l'arrière du groupe scolaire St Exupéry.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la création d'un local de stockage des poubelles pour le groupe scolaire Saint Exupéry.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : Mme RODRIGUEZ - Maire-Adjointe **Personnel municipal** 

**DELIBERATION N° 29 : Modification du tableau des effectifs** 

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la création du poste ci-dessus

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 30:** Participation employeur aux garanties de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

D'approuver les deux tranches définies ci-dessus.

Dit que les crédits correspondants sont imputés aux budgets correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 31 :** Débat relatif à la participation obligatoire aux garanties de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement et qu'il a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire .

Délibération adoptée à l'unanimité : 0 voix pour

**DELIBERATION N° 32 :** Recrutement de jeunes pour les chantiers éducatifs locaux et pour les jobs citoyens pour l'année 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

**DÉCIDE** le recrutement de 8 jeunes âgés entre 16 et 25 ans pour le dispositif « Chantiers Éducatifs Locaux », à raison de 30h, dans les conditions énumérées ci-dessus, pour l'année 2021.

**DÉCIDE** le recrutement de 44 jeunes Pontois âgés entre 16 et 18 ans pour le dispositif « Jobs Citoyens », à raison de 30h, dans les conditions énumérées ci-dessus pendant les vacances scolaires, pour l'année 2022.

**DÉCIDE** que l'indice de rémunération sera fonction du SMIC en vigueur, de façon à fixer l'indice égal ou immédiatement supérieur par référence au SMIC brut mensuel.

**DIT** que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 131, et suivants.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

DELIBERATION N° 33: Renouvellement d'engagement dans le dispositif service civique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu cet exposé,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à engager la commune dans ce dispositif par le dépôt d'un agrément auprès de l'Agence du service civique

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M BONNET - Conseiller Municipal Délégué Transitions écologiques et énergétiques - Environnement

**DELIBERATION N° 34**: Autorisation donnée au Maire de porter à 60% le montant de la prise en charge des frais de transport en commun pour les déplacements domicile-travail des agents dans le cadre du PDME

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE

d'autoriser l'augmentation de la prise charge des frais de transport en commun entre le domicile et le lieu de travail des agents à hauteur de 60 % et dans la limite imposée en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (voir annexe) Néant
- PONT(S) DIVERS Néant
- QUESTION(S) ORALE(S) Néant

FIN DE L'ORDRE DU JOUR - 20h50

&&&&&&